Assemblée Générale du Club Nautique Hœdicais le 13 Août 1968

Après le dîner, dans la salle du presbytère, les membres du Club se réunissent.

L'Assemblée est nombreuse et sans tarder, le président ouvre la séance et passe de suite la parole à notre secrétaire général Jeannot Chapel pour l'ordre du jour.

Marc Allanic, du Japon, pense à nous et on se passe de mains en mains la magnifique carte postale en relief qu'il nous a envoyée.

Par delà les 21.000 milles qui nous séparent, il nous souhaite bonnes vacances et bonne pêche.

Après lecture du procès verbal de l'assemblée 1967, ce dernier est approuvé à mains levées.

Guy Blanchet a lancé les appels de cotisations et a ouvert un compte chèque postal n° 319 126 à Nantes.

Malheureusement, son absence empêche de connaître le rapport financier.

Le bureau propose de bloquer ce rapport avec celui qui sera présenté en 1969. L'assemblée est d'accord.

Nous avons obtenu l'inscription provisoire du ministre de la Jeunesse et des Sports. Ce numéro nous permet :

1) d'exister légalement,

2) d'obtenir des aides ou des subventions diverses,

3) d'obtenir notre inscription à la Fédération française du yachting à voile.

Les pavillons du Club sont présentés à l'assemblée. Ils sont conformes au dessin adopté l'année dernière. C'est notre ami, M. Clavreux qui a dessiné nos pavillons. Il est applaudi chaleureusement.

Ce pavillon est mis en vente au prix de 5 F. Il est réservé aux seuls membres du Club.

La décision est prise de commander un grand pavillon qui servira de marque pour les manifestations du Club.

Est donnée ensuite lecture des différentes lettres envoyées ou reçues de personnalités au sujet du futur port de l'Argol et du port La Croix. Il en ressort que le port de l'Argol ne fait l'objet d'aucune inscription au 6ème plan.

A voir donc pour le 7ème mais pas avant... 1976.

Déception de tous mais il ne faut pas vivre dans le rêve. Il faut avoir le courage de vivre dans le réel.

Le seul espoir qui reste est de peser de tout notre poids pour qu'une digue soit construite, pour au moins faciliter l'accostage du courrier. Il est bon de rappeler que l'hiver dernier l'île a été ravitaillée pendant 7 jours par l'hélicoptère.

Cette affaire est très grave pour les Hœdicais, à tel point que le ton monte un peu. Il y a confusion entre une éventuelle remise en état du port La Croix et les projets de l'Argol. La brise monte... mais les marins ont l'habitude de couvrir de leur voix la tempête. En très peu de temps il fait « Grand Frais dans le Presbytère » et, faites-moi confiance, on s'explique dur !

Il faut reconnaître que le problème n'est pas simple.

Les pêcheurs sont irrités, et on les comprend, par la multiplication des navires de plaisance qui mouillent au petit bonheur dans le port, empêchant rapidement tout mouvement par la toile d'araignée des bouts installés d'une façon plus ou moins anarchiques.

Des viviers à homards et à crabes sont avariés ou même envoyés à la dérive par des plaisanciers qui, parce qu'ils manœuvrent mal, ou en toute bonne foi, ne les ont pas vus.

Tout ceci est vrai.

D'un autre côté, il est contraire à toutes les lois maritimes d'interdire l'accès d'un port à qui que ce soit.

Il faut absolument trouver en commun une solution pour que les pêcheurs soient à l'aise, en un mot, il faut aménager.

Pour les viviers, on pourrait envisager que ces derniers soient équipés :

1) d'un seul orin court et non flottant,

2) d'une marque très visible.

Pour le port La Croix.

Il est possible de récupérer de la place en désensablant, après avoir réparé la partie de digue écroulée.

Ceci permettrait de doubler la place actuellement occupée par les pêcheurs, pour leur usage, et d'utiliser le reste de l'espace disponible pour les yachts en les forçant à utiliser des mouillages qui seraient mis en place à cet effet, afin qu'ils ne puissent plus gêner les pêcheurs.

Le souci majeur de la municipalité étant l'accostage à l'Argol, cette dernière ne peut, et pour cause engager des fonds pour le port La Croix.

A nous Hœdicais, résidents de vacances et tous les sympathisants, de faire preuve d'imagination pour trouver des solutions.

Certes, des idées sont dans l'air, mais actuellement rien de précis. Aussi, reparlerons-nous de cette affaire plus tard.

L'important est de s'entendre, de préserver cette amitié entre nous, qui, parmi tous les agréments d'Hœdic est sans conteste le plus précieux et le plus attirant.

L'assemblée approuve le projet de régate et décide de créer « La coupe du bout du monde ».

Régate expérimentée en 1967.

Cette coupe est remise en jeu tous les ans. Si un équipage la gagne 3 ans de rang, elle devient sa propriété.

La coupe peut se courir en plusieurs manches.

Cette année, comme l'année dernière, nous ne ferons qu'une seule manche.

Le parcours est le suivant :

Départ entre Piquet Rouge d'entrée du port et bateau bouée mouillé dans le S.E.

Cap sur les cardinaux, laisser le phare à babord, parer Cofournik, courir sur le Gurannik, doubler la pointe du Vieux Château en laissant Men er Gal (le Jargol) à tribord.

Cap sur le chariot. Le virer en le laissant à babord.

Arrivée entre les marques de départ.

Durée de la course : environ 2 h.

Réunion des équipages sur le port à 8 h 30.

Départ à 9 h 30.

Arrivée prévue : 11 h 30.

Résultats, commentaires et « arrosage » chez Christine à midi.

Sécurité assurée par les 2 vedettes des Frères Moreau de Nantes en liaison radio par walkies-talkies.

Ravitaillement « en vol » par Loulou Derrien.

Le programme est approuvé et chacun rentre se coucher car il est tard.

Michel BOLO.

SON AVENIR

Elle rend visite à son mari condamné à la détention à vie. Une grille les sépare.

— Au moins, ton avenir est assuré, mais le mien ?

★

REFLEXION FAITE...

— Quand tu lis ton journal, quel est l'article qui te donne le plus à réfléchir ?

— Celui que ma femme a découpé avant que j'ai pu le lire !

■

POLITESSE

— Comme c'est gentil, minaude la maîtresse de maison, d'être venu me rendre visite !

— Oh ! il n'y a pas de quoi, dit le visiteur en secouant son chapeau trempé, par un temps pareil, on ne peut vraiment rien faire d'agréable...